

La Commission de l'Orthographe des noms des communes et les Archives (1)

par JOSEPH CUVELIER,
Archiviste général du Royaume.

Au cours de multiples articles, notre vaillant confrère, M. J. Van de Wijer, a exposé en détail l'action de la Commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux qui fonctionna de 1888 à 1894. Il a dû constater malheureusement que le rapport sur les travaux de la Commission, dû à la plume autorisée de M. Th. Coopman, avait disparu — au cours de l'occupation allemande a-t-on dit à M. Van de Wijer — au Ministère de l'Intérieur. Quoi qu'il en soit, il est à craindre que cette perte ne soit définitive. C'est pourquoi l'on apprendra sans doute avec satisfaction que certains éléments, qui ont servi à la rédaction du rapport, ont été conservés

(1) A la séance de la Commission du 18 mai 1931, M. J. Cuvelier a fait deux communications successivement à la Section flamande et à la Section wallonne. A la première, il s'est occupé spécialement des noms des communes flamandes, à la seconde de ceux des communes wallonnes. Il a donc paru utile de donner un résumé de ces communications dans la langue où elles furent faites. Par contre, il s'imposait de ne publier qu'une seule liste de noms de communes, dans un ordre rigoureusement alphabétique, qui permettrait à tous les chercheurs, Wallons ou Flamands, de s'assurer immédiatement de l'existence de renseignements concernant l'une ou l'autre localité qui les intéresserait.

La Commission avait, en effet, appelé à siéger dans son sein mon honorable prédécesseur, M. Charles Piot, qui fut ainsi à même de lui rendre des services.

Dès le début, il avait été décidé qu'avant de proposer aucun changement, on rechercherait les anciennes formes des noms des communes, qui très souvent, pour ne pas dire toujours, permettent d'expliquer le sens de ces noms et par conséquent d'établir leur orthographe moderne et la plus rationnelle.

Or, qui mieux que l'Archiviste général du Royaume pouvait fournir des indications à ce sujet? N'avait-il pas la garde de la presque totalité des documents originaux qui devaient donner la solution des problèmes? Et, dans les cas de doute sur le degré de fidélité des éditions de textes, n'était-ce pas à lui encore et à ses collaborateurs de province qu'il fallait recourir?

Rien d'étonnant, par conséquent, que l'on ait eu de fréquents recours à M. Ch. Piot, au cours des six années de l'existence de la Commission.

Les nombreuses correspondances échangées à cette occasion sont conservées au Secrétariat des Archives générales du Royaume. Je les ai rassemblées et classées de façon à permettre aux toponymistes belges de tirer parti du travail considérable accompli alors tant au dépôt central que dans les divers dépôts de province. Au fur et à mesure de l'avancement du travail, la Commission demandait à l'Archiviste général de lui fournir des listes des anciennes formes des noms. Le travail commençait à Bruxelles, où à cette époque on ne conservait pas seulement comme de nos jours, les archives des grands corps intéressant tout le pays et la province de Brabant, mais encore celles des institutions de la province d'Anvers, le dépôt de l'État de celle-ci n'ayant été créé qu'en 1896. Après le dépouillement des fonds du dépôt central, l'Archiviste

général transmettait les demandes aux divers conservateurs des provinces intéressées. Leurs réponses nous ont été conservées avec celles de l'Archiviste général à la Commission et au Ministre. On y trouve des milliers de formes anciennes des noms de plusieurs centaines de communes, avec l'indication des dates et, la plupart du temps, la référence exacte de la collection utilisée. Il aurait été dommage de soustraire ces matériaux, accumulés par des années de travail, à la curiosité des chercheurs. Faisant partie des archives du Secrétariat, c'est-à-dire de l'administration courante, ils ne sont pas communiqués au public. Mais je me ferai un plaisir de transmettre aux travailleurs, qui en manifesteront le désir, tous les renseignements contenus dans les dossiers concernant les noms qui les intéressent.

Il doit cependant bien être entendu que les renseignements seront fournis tels quels. On comprendra que je ne puisse me porter garant de leur exactitude absolue. Il y avait parmi les informateurs de mon prédécesseur des hommes érudits et consciencieux, mais tous ne possédaient pas ces qualités au même degré.

De même, depuis quarante ans, de nombreuses acquisitions ont été faites, de multiples fonds ont été classés et inventoriés, tant à Bruxelles qu'en province, de telle sorte que je n'oserais pas davantage affirmer que la documentation est complète.

Ces réserves faites, je puis ajouter qu'en aucun cas elle ne sera inutile mais que souvent elle sera de nature à mettre sur une piste que l'on n'avait pas songé à explorer au premier abord.

Les indications portant sur les noms de communes de tout le pays, il m'a semblé rationnel de ne publier qu'une seule liste, dans un ordre alphabétique rigoureux, en faisant suivre le nom des initiales des provinces : A

(Antwerpen), B (Brabant), H (Hainaut), L (Liège), Limb.
(Limburg), Lx (Luxembourg), N (Namur), O-V (Oost-
Vlaanderen), W-V (West-Vlaanderen).
